



COTISATIONS & TAXES

—
Mitgliedsbeiträge
& Gebühren

UCVL
Union Commerciale
Ville de Luxembourg

Cotisations annuelles / Mitgliedschaftsbeiträge

Effectifs temps plein Vollzeitbeschäftigung	Zone 1	Zone 2	Zone3	Zone4
1- 5	555 €	415 €	345 €	280 €
6 - 20	830 €	625 €	555 €	415 €
21-100	1.250 €	970 €	830 €	625 €
>100	1.860 €	1.455 €	1.250 €	970 €

Tarifs des stands / Standgebühren

Strossemaart / Braderie de printemps

Zone	Forfait de 4 mètres Pauschalpreis 4 Meter		Prix du mètre supplémentaire Preis pro Zusatzmeter	
	Membre / Mitglied	Non Membre Nicht Mitglied	Membre / Mitglied	Non Membre Nicht Mitglied
Zone 1	250 €	430 €	20 €	40 €
Zone 2	200 €	350 €	20 €	40 €
Zone3	150 €	260 €	20 €	40 €
Zone4	100 €	175 €	20 €	40 €

Grande Braderie

Zone	Forfait de 4 mètres Pauschalpreis 4 Meter		Prix du mètre supplémentaire Preis pro Zusatzmeter	
	Membre / Mitglied	Non Membre Nicht Mitglied	Membre / Mitglied	Non Membre Nicht Mitglied
Zone 1	325 €	560 €	22 €	43 €
Zone 2	260 €	450 €	22 €	43 €
Zone3	185 €	325 €	22 €	43 €
Zone4	130 €	225 €	22 €	43 €

Cotisations annuelles

Une cotisation est due par point de vente. Les cotisations sont fixées en fonction de l'effectif du commerce et de la zone où il se trouve. Les nouveaux adhérents acquitteront une cotisation par trimestre s'ils rejoignent l'UCVL en cours d'année.

● L'effectif pris en compte

L'effectif correspond au nombre total des postes de travail à temps plein soit 40 heures par semaine (exemple 2 temps partiel à 20h équivalent à 1 effectif temps plein)

● La zone

La zone 1 correspond à la zone estimée la plus fréquentée par les clients et chalands et la zone 4 la moins fréquentée.

Pour les commerces ayant une entrée dans un angle avec des rues situées dans deux zones différentes, la zone à plus forte fréquentation s'applique.

Les commerces situés dans des zones spécifiques (centres commerciaux, gare centrale, zones d'activités, parkings, etc.) sont soumis à des conditions spéciales.

Les commerces situés dans des passages et en étage sont en zone 4 (si aucune de leurs vitrines ne donnent sur la rue).

Mitgliedschaftsbeiträge

Pro Verkaufsstelle gilt ein Mitgliedschaftsbeitrag. Neue Mitglieder die ab dem 1. Juli dazukommen leisten einen halben Jahresbeitrag.

● Berücksichtigung von Vollzeitposten

Die Beiträge werden unter Berücksichtigung des Gewerbestandorts sowie der Zahl der Vollzeitbeschäftigten berechnet.

40 Stunden pro Woche, d.h. 2 Halzeitposten (zu 20 St.) = 1 Vollzeitbeschäftigung

● Zonen

Zone 1 ist der von Kunden meistbesuchte Bereich, Zone 4 wird hingegen am wenigsten aufgesucht. Geschäfte, welche sich in einer stark besuchten Umgebung befinden werden zur Zone 1 gezählt.